

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie du Domaine Inc.	Numéro de permis 2017876	Date d'inspection Le 17 mars 2021	
Nom de l'établissement Garderie du Domaine 2 Inc.		Numéro de téléphone (506) 735-1619	
Adresse 100 avenue Fraser Edmundston NB E3V 1Z8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	18 déc. 2020	17 mars 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Discussion de la planification et documentation. La planification est demandée à chaque vendredi et la documentation est dans l'agenda électronique.			
Commentaires généraux			
La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio et de l'aire de jeu extérieur. *Vérification de la réparation de la clôture d'ici le printemps. Celle-ci est sans danger et sécuritaire. Lors de ma visite , on m'avise que les enfants vont sortir à l'extérieur après la collation vers 15h15.			

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 mars 2021

Date

original signé par

Isabelle Cyr

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 mars 2021

Date